

Arrêté ministériel n° 2025-4 du 16 janvier 2025 portant modification de l'arrêté ministériel n° 2021-703 du 8 novembre 2021 relatif à la liste des États ou territoires dont les dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme ou la corruption présentent des carences stratégiques, visée à l'article 14-1 de la loi n° 1.362 du 3 août 2009, modifiée, modifié

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	16 janvier 2025
Publication	Journal de Monaco du 17 janvier 2025 ^[1 p.3]
Erratum	Journal de Monaco du 24 janvier 2025 ^[2 p.3]
Thématique	Lutte contre le financement du terrorisme, la corruption et le blanchiment

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2025/01-16-2025-4@2025.01.18>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 1.362 du 3 août 2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 2.318 du 3 août 2009 fixant les conditions d'application de la loi n° 1.362 du 3 août 2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2021-703 du 8 novembre 2021 relatif à la liste des États ou territoires dont les dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme ou la corruption présentent des carences stratégiques, visée à l'article 141 de la loi n° 1.362 du 3 août 2009, modifiée, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 15 janvier 2025 ;

Article 1er

Erratum publié au Journal de Monaco du 24 janvier 2025 . - Voir l'article 1-1 de l'arrêté ministériel n° 2021-703 du 8 novembre 2021.

Article 2

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 17 janvier 2025

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2025/Journal-8730>

2. Journal de Monaco du 24 janvier 2025

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2025/Journal-8731>